

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination
Numéro/Voie
CP/Commune
Pays

SURGA DAVID
1 RUE DU CONTOUR DE LA GARE
59190 HAZEBROUCK
FRANCE

N° consultation du téléservice : 2017050400785TWE

Référence de l'exploitant : 1723044522, 172401RDT02

N° d'affaire du déclarant : _____

Personne à contacter (déclarant) : David SURGA

Date de réception de la déclaration : 08/06/17

Commune principale des travaux : AIRE-SUR-LA-LYS, 62120

Adresse des travaux prévus : _____

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS-DRNPDC-AREX DT- DICT

Personne à contacter : Mlle LOISON Emilie

Numéro / Voie : 48 Rue Jean Letienne

Lieu-dit / BP : _____

Code Postal / Commune : 62300 LENS

Tél. : +330391838428 Fax : _____

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : 1723044522 Echelle (1) : _____ Date d'édition (1) : 12.06.2017 Sensible : Prof. règl. mini (1) : _____ cm Matériau réseau (1) : _____

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Des branchements sans affleurant ou (et) aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise tvx

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 5.1 du guide technique relatif aux travaux

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Vous devrez avant le début des travaux évaluer les distances d'approche du réseau.

Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la localisation sur le plan joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS du Pas de Calais 0321218000

Responsable du dossier

Nom : Mlle LOISON Emilie

Désignation du service : Groupe DT DICT

Tél : +330391838428

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : Mlle LOISON Emilie

Signature : _____

Date : 12/06/17 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 3

Service qui délivre le document

ENEDIS- DRNPDC- AREX DT- DI CT

Groupe DT DI CT

Bâtiment SOLARIS

48 Rue Jean Letienne



62300 LENS

France

Tél: +330391838444 Fax :

erdf-drnpdc-arex-di ct@erdf.fr

COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°

1723044522. 172401RDT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

ATTENTION : les documents pdf qui vous sont adressés sont multiformats. Les formats d'impression sont indiqués sur chaque page, pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des 1/200, il vous faut imprimer chaque page au bon format.

POUR NOUS CONTACTER :

Vous disposez par le passé de la possibilité d'effectuer vos déclarations à ENEDIS via l'outil dictplus. Dorénavant, ENEDIS vous propose d'utiliser le site internet Protys.fr pour un envoi direct dématérialisé de vos déclarations.

Responsable : Mlle LOISON Emilie

Tél: +330391838428

Date: 12/06/2017

Signature : Mlle LOISON Emilie

(Commentaires_V5.3_V1.0)

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

L'ensemble des recommandations techniques liées aux ouvrages électriques sont disponibles sur :

<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>

- 1) Cliquez sur « CONSTRUIRE SANS DETRUIRE »
- 2) Cliquez sur « Entreprises de travaux »

The screenshot shows the INERIS website interface. At the top, there are logos for the French Republic and the Ministry of Ecology, Sustainable Development and Energy. The main navigation bar includes 'Construire sans détruire', 'Communication', 'Outils', and 'FAQ'. A yellow arrow points to 'Construire sans détruire'. Below this, a dropdown menu is visible with 'Entreprises de travaux' highlighted by another yellow arrow. Other menu items include 'Prévenir les risques', 'Textes réglementaires', 'Actualités', 'Maîtres d'ouvrage', 'Exploitants de réseaux', 'Collectivités territoriales', and 'Déclaration du linéaire'. A search bar and a 'Se connecter' link are also present.

- 3) Cliquez sur « Guide sur l'encadrement des techniques de travaux à proximité des réseaux »

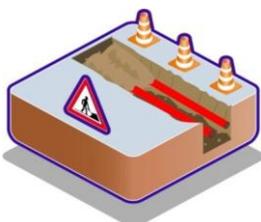
The screenshot shows a page with several links: 'Formulaire de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT)', 'Notice explicative pour la DICT', 'Avis de travaux urgents', and '(Voir la page Manuels d'utilisation)'. A yellow arrow points to the link 'Guide sur l'encadrement des techniques de travaux à proximité des réseaux'. Below the link, there is a paragraph of text: 'Y sont décrites les méthodes de travaux à appliquer, aussi bien à proximité des canalisations enterrées, que des lignes électriques aériennes. Certaines dispositions ont un caractère prescriptif, les autres étant de simples recommandations relevant davantage de conseils techniques favorables à la sécurité, constituant ainsi un recueil des règles de l'art.'

ARRÊT DE CHANTIER

Référence : Décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011

DEUX CAS POSSIBLES :

- Découverte de réseaux non identifiés
- Ecart notable de localisation



En cas de situation dangereuse ou susceptible de remettre en cause le chantier, comme par exemple la découverte de réseaux non identifiés en amont du chantier ou une erreur importante de localisation d'un réseau, vous pouvez suspendre les travaux.

⇒ L'utilisation du **CERFA 14767** est fortement recommandée

Il appartient ensuite au maître d'ouvrage de décider de la reprise des travaux après s'être acquitté des garanties de sécurité. La réglementation impose que le contrat passé avec le maître d'ouvrage prévoie que le maître d'œuvre ne subisse pas de préjudice dans une telle situation.

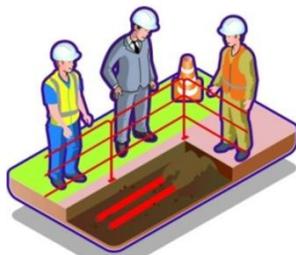
Si vous souhaitez identifier ou préciser la localisation d'un ouvrage électrique de distribution publique, il vous faut contacter le centre d'appel dépannage d'ERDF au :

 **01 81 62 47 01**

(Numéro disponible sur la plateforme du Guichet Unique)

Un technicien vous contactera afin de prendre rendez-vous dans le cadre de votre besoin.
En cas de sollicitation non justifiée, ERDF est en droit de faire facturer cette prestation.

N'oubliez pas de contacter les autres concessionnaires de réseaux recensés dans la zone d'emprise de vos travaux afin qu'ils puissent lever le doute sur l'origine du réseau non identifié.



A l'issue de cette phase d'identification, un piquage-coupage (*destruction de l'ouvrage d'origine ERDF hors exploitation OU non identifié par les autres concessionnaires recensés*) pourra être envisagé, en accord avec le concédant (*collectivité locale, propriétaire des réseaux*).

ENDOMMAGEMENT DE RESEAUX

En cas d'endommagement d'un réseau sensible pour la sécurité, vous devez prévenir dans les plus brefs délais les services de secours et appliquer la règle des **4A***.

En cas d'endommagement, même superficiel, d'un réseau ou d'un déplacement accidentel de plus de 10 cm d'un réseau souterrain flexible, ou de toute autre anomalie, vous devez prévenir dans les meilleurs délais l'exploitant du réseau concerné. Pour ERDF, veuillez contacter le :

 **01 76 61 47 01**

(Numéro disponible sur la plateforme du Guichet Unique)



Vous devez également établir un constat contradictoire, disponible sur le téléservice (www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr), avec cet exploitant, sur le même principe qu'un constat d'accident de la route.

⇒ L'utilisation du **CERFA 14766** est préconisée.



***Règle des 4A :**

- Arrêter les engins de travaux.
- Alerter les secours.
- Aménager un périmètre de protection.
- Accueillir les secours.

Représentation des principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités

Légende du Plan de Masse

Réseau électrique

BT

- Aérien
- - - Torsadé
- · - Souterrain

BT ABAN

- Aérien
- - - Torsadé
- · - Souterrain

BT BRCHT

- Aérien
- - - Torsadé
- · - Souterrain

HTA

- Aérien
- - - Torsadé
- · - Souterrain
- · - Galerie

HTA ABAN

- Aérien
- - - Torsadé
- · - Souterrain
- · - Galerie

Poste électrique

Poste Source

Poste DP

Poste Client HTA

Poste DP Client HTA

Poste de Répartition

Poste de Production

Poste DP Client-Production

Poste Client Production

Poste DP Production

Poste de transformation HTA/HTA

Coffret BT

Coupure

Fausse Coupure

Sectionnement

Coupure rapide

ADC

Boîte de coupure

Boîte de coupure 3D

Boîte de coupure 4D

Boîte coupe circuit

RM BT

Non normalisé

Client BT

Tarif jaune C4

Tarif bleu C5

Client MHRV

Producteur BT

Appareil de coupure aérien

Interrupteur non télécommandé

Interrupteur télécommandé

Interrupteur non télécommandé avec ouverture à creux de tension

Connexion-jonction

Connexion Aérienne Chgt Sec.

Jonction Chgt Sec.

Jonction Etoilement

Jonction Extrémité

Poteau remontée Aéro

Armoire HTA

Armoire à Coupure Manuelle

Armoire à Coupure télécommandée

Zone en projet

N° AFFAIRE

Légende du Plan de détail

BT	HTA
<u>Réseau nappe niveau supérieur</u>	<u>Réseau nappe niveau supérieur</u>
<u>Réseau nappe niveau inférieur</u>	<u>Réseau nappe niveau inférieur</u>
Réseau abandonné	Réseau abandonné
<u>Branchement</u>	
<u>Branchement abandonné</u>	

Fourreau

Accessoires	Symboles et description	
Coffret électrique		Coffret réseau et branchement
		Coffret type REMBT
Armoire électrique		Armoire de comptage BT
		Armoire HTA
Boîte BT sous trottoir		Réseau
		Branchement
Jonction		BT
		HTA
Dérivation		BT
		HTA
Bout perdu		BT
		HTA
Remontée aérienne		RAS BT
		RAS HTA
Noeud topologique		BT pénétrant dans un bâtiment
		HTA pénétrant dans un bâtiment
Mise à la terre		



2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (coffrets, poteaux, ...).

Édité le : 12-06-2017 - Tous droits réservés - reproduction interdite

Enedis
 Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploitées par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le dépliant.

Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

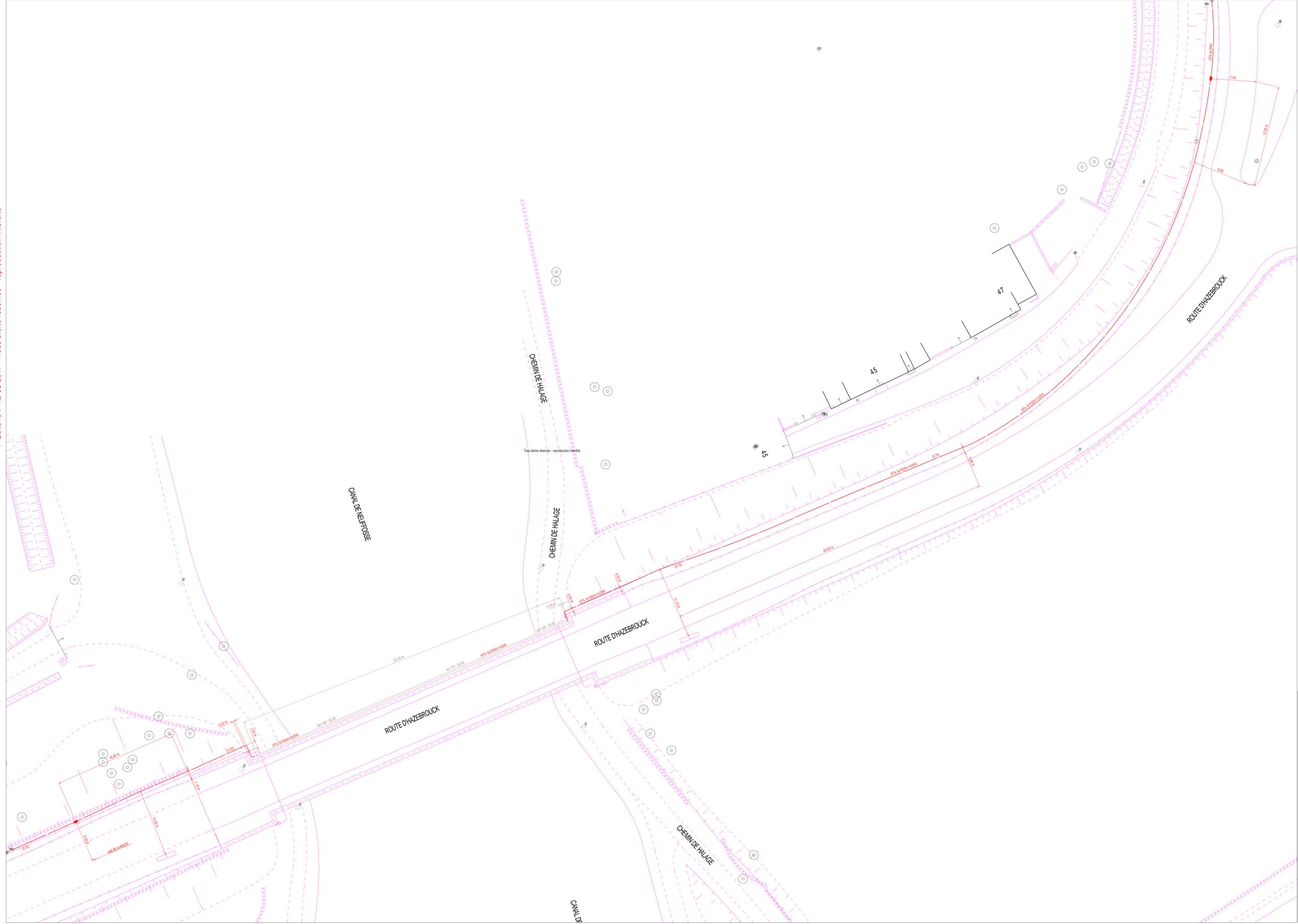
Réf. point	Latitude	Longitude	Point d'appui :
PR1 :	50.64357171	2.42215003	
PR2 :	50.65121334	2.39606044	
PR3 :	50.63651316	2.39429321	

L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail



2- A titre indicatif et sans mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.
 3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux, ...).
 Edité le : 12-06-2017 - Tous droits réservés - reproduction interdite

Enedis
 Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploités par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le déclarant.
 Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).
 1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails au sens de la réglementation DT-DICT

Exemple appliqué à un tronçon de réseau BT souterrain dans un plan de détail

Classe	Éléments particuliers présents des ouvrages précités
A	↑ ou ↓
B	Aucun élément particulier
C	« ? » ou « Tracé incertain »

↑ ou ↓ : Tracé incertain

Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

Réf. point	Latitude	Longitude	Point d'appui :
PR1	50.64665254	2.41178513	↑ ou ↓
PR2	50.64666717	2.40918886	↑ ou ↓

Système altimétrique : IGN 1969





2- A titre indicatif et sans mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux, ...).

Édité le : 12-06-2017 - Tous droits réservés - reproduction interdite

Enedis
 Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploités par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le déclarant.

Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



Réf. point	Latitude	Longitude	Point d'appui :
PR1	50.64429476	2.40641073	◆ ou
PR2	50.64552057	2.40360188	◆ ou
PR3	50.64427699	2.40397459	◆ ou

Système altimétrique : IGN 1969

Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails au sens de la réglementation DT-DICT

Classe	Éléments particuliers présents sur la symbolologie des ouvrages précités	Exemple appliqué à un tronçon de réseau BT souterrain dans un plan de détail
A	◆ ou	◆ ou
B	Aucun élément particulier	◆ ou
C	« ? » ou « Tracé incertain »	◆ ou



2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (coffrets, poteaux, ...).

Édité le : 12-06-2017 - Tous droits réservés - reproduction interdite

Enedis
 Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploités par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le dépliant.

Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

Ref. point	Latitude	Longitude	Point d'appui :
PR1	50.64394889	2.40362065	◆ ou
PR2	50.64427699	2.40397459	
PR3	50.64301956	2.40642326	

Système altimétrique : IGN 1969

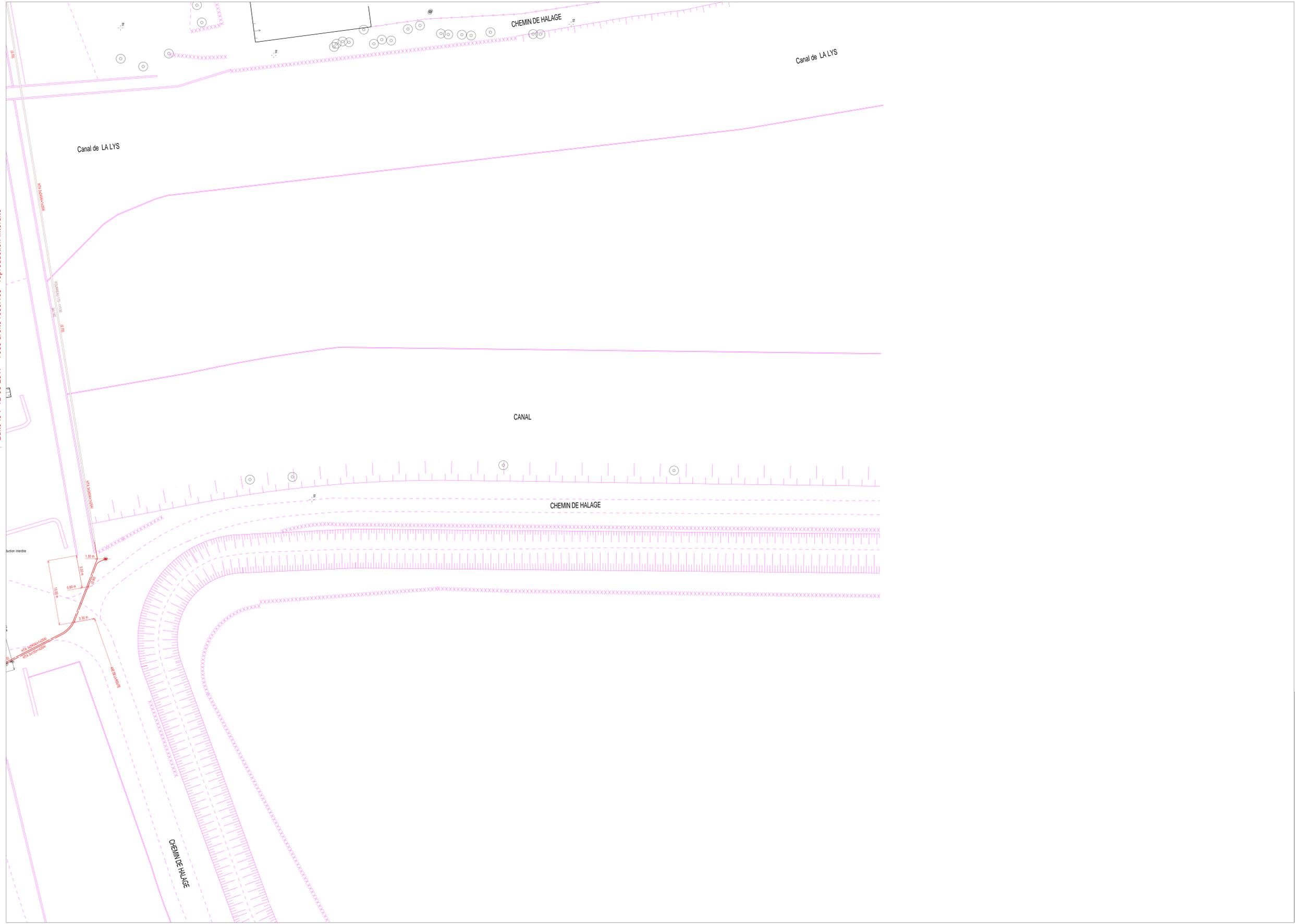
Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails au sens de la réglementation DT-DICT

Classe	Éléments particuliers présents sur la symbolologie des ouvrages précitées	Exemple appliqué à un tronçon de réseau BT souterrain dans un plan de détail
A	◆ ou	◆ ou
B	Aucun élément particulier	— ou
C	« ? » ou « Tracé incertain »	— ou Tracé incertain



2- A titre indicatif et sans mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.
 3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux, ...).
 Edité le : 12-06-2017 - Tous droits réservés - reproduction interdite

Enedis
 Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploités par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le déclarant.
 Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).
 1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails au sens de la réglementation DT-DICT

Classe	Exemple appliqué à un tronçon de réseau BT souterrain dans un plan de détail
A	↑ ou ↓
B	Aucun élément particulier
C	« ? » ou « Tracé incertain »

Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

Réf. point	Latitude	Longitude	Point d'appui :
PR1	50.64337628	2.40642158	↑ ou ↓

Système altimétrique : IGN 1969

Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

Réf. point	Latitude	Longitude	Point d'appui :
PR1	50.64337628	2.40642158	↑ ou ↓

Système altimétrique : IGN 1969